

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 50

Artikel: A nos lecteurs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251449>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 2.50
 ÉTRANGER... » 3.50
 Le Numéro.... » 0.20

RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
 Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

La case, par an Fr. 18.—
 2 cases. » » 35.—
 La ligne, par insertion » 0.25

SOMMAIRE : A nos lecteurs. — Chez nous... : E. Gd. — Les Femmes et la chose publique, chronique parlementaire neuchâteloise : Emma PORRET. — De ci, de là... — Une école hôtelière pour femmes : Suzanne DAVÈNE. — Notre Bibliothèque : *Conférences de l'Union für Frauenbestrebungen de St-Gall*. — Association nationale suisse pour le Suffrage féminin.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Nous présentons toutes nos excuses à nos lecteurs pour le retard — bien involontaire de notre part, nous les en assurons! — qu'a subi, du fait de la grève des typographes de la Suisse romande, ce numéro du *Mouvement Féministe*. Malgré tous nos efforts, toutes nos démarches pour imprimer notre journal à Genève, à Lausanne, à la Chaux-de-Fonds, il nous a été absolument impossible d'en assurer la parution avant ce jour. Nous comptons que notre numéro de janvier pourra paraître à bref délai, et qu'avec février tout rentrera dans l'ordre habituel. Nous remercions nos abonnés de la patience qu'ils ont témoignée, en leur disant encore une fois tous nos regrets pour cette irrégularité, dont nous avons été les premières à souffrir.

La Rédaction du *Mouvement Féministe*.

A nos lecteurs

Le *Mouvement Féministe* publiera en 1917 les articles suivants, entre beaucoup d'autres :

Celles qui travaillent... (Commerce, industrie, professions libérales, voies de transport et de communication), suite d'études sur le nombre et la situation des femmes dans la vie économique de la Suisse.

Des *Nouvelles du féminisme suisse*, soit par la chronique *Chez nous...*, soit par les correspondances directes des groupes suffragistes et des sociétés féminines.

Le *projet de Code pénal fédéral*, par Alfred Gautier, professeur à l'Université de Genève.

Les Femmes et la Chose publique, chroniques parlementaires fédérales (Mlle Marg. Gobat), genevoises (E. Gd.), vaudoises (Mlle Lucy Dutoit), et neuchâteloises (Mlle Emma Porret.)

Nos devancières. Biographies de Mme Butler, de Florence Nigh-tingale, etc.

L'École Rachel pour veuves de la guerre, par Louise Cruppi.

Des articles sur le *Salaires et le travail des femmes pendant la guerre*, sur le *Mouvement ouvrier féminin*, sur les *Professions ouvertes aux femmes*, etc.

Des *Chroniques féminines et féministes de l'étranger*.

Des *Variétés littéraires, historiques et pédagogiques* en rapport avec la question féministe. (*Le féminisme dans la littérature française, la femme dans l'œuvre de grands écrivains, l'éducation civique et sociale de la femme*, etc.

Des *Extraits des principaux journaux féministes et sociaux suisses et étrangers*.

Les *Communications officielles* du Comité Central de l'Association nationale suisse pour le Suffrage féminin.

La *Bibliographie* des principales nouveautés féminines et féministes, etc., etc.

Chez nous...

Un des principaux événements féministes de ces deux derniers mois en Suisse, c'est la votation du Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, lequel s'est prononcé en faveur de l'électorat féminin en matière ecclésiastique contre quatre voix d'opposition seulement, et pour l'électorat et l'éligibilité des femmes aux Conseils de prud'hommes à l'unanimité moins une voix. Et comme il ne s'agit pas là d'une modification constitutionnelle, les deux lois votées par le Grand Conseil le sont définitivement sans devoir, comme ce serait le cas dans le canton de Genève par exemple, doubler encore le cap périlleux de la votation populaire. Seule, une demande de referendum pourrait soumettre cette décision au souverain, mais l'imposante majorité en faveur de ces deux articles de lois est une garantie que ce danger n'est guère à craindre. Nous ne parlons pas ici, qu'on nous comprenne bien, en aristocrate, qui voudrait restreindre le droit de légiférer, au contraire; mais tout en soutenant fermement le principe démocratique par essence du referendum, nous savons par une triste expérience de féministe que les lois nous concernant ont parfois trouvé en lui un adversaire, parce qu'il donne du poids aux opinions préconçues et aux préjugés antiques d'éléments opposés par routine à toute émancipation des femmes.

On trouvera plus loin, à la chronique parlementaire neuchâteloise, des détails intéressants dus à notre correspondante particulière. Mais nous tenons à exprimer ici toutes nos félicitations aux suffragistes neuchâteloises pour ce beau succès. Elles sont maintenant, en matière de suffrage ecclésiastique, sur le même pied que les Vaudoises et les Genevoises, et en matière de tribunaux de prud'hommes les premières en Suisse, puisque le peuple genevois s'est repenti, voici deux ans et demi, de s'être montré progressiste à cet égard, sans avoir même tenté l'expérience pratique de la réforme qu'il a abrogée.